



Championnat de Rallye-X Nokian du Québec 2026

Présenté par Pole-Position
Et sanctionné par Rallye Sport Québec

Règlement général v1.05

Le Championnat de rallye-X NOKIAN du Québec regroupe les rallyes de niveau Rallye-X ou Rallye Cross du Québec. Le but est d'établir un classement parmi les participants à ces événements ayant une voiture répondant à certaines particularités techniques. Nous voulons offrir un championnat de Rallye-X québécois favorisant l'accès et le développement des futurs pilotes et copilotes vers le rallye de performance.

RSQ accueille un partenaire majeur cette année, Nokian Tyres, qui apporte un support financier et promotionnel à l'organisation de chaque évènement du championnat. Tout cela est rendu possible avec la collaboration du magazine québécois Pole-Position.

Le championnat est entièrement supporté par la Canadian Association of Rallysport (CARS) et tous les événements sont sanctionnés par CARS et Rallye Sport Québec.

Les règlements de compétition sont ceux établis par CARS et disponibles au: <https://carsrally.ca/wp-content/uploads/2015/09/CARS-2025-Fr-Rule-Book-05.pdf> ainsi que les règlements spécifiques au Rallye Cross disponibles dans le même document à la page 182.

Le présent document sert à établir le Règlement Général du Championnat du Québec de rallye-X.

Chaque club qui organise un rallye-X Nokian en 2026 doit donner un préavis (ou règlement particulier) aux compétiteurs d'au moins 6 semaines (à partir de janvier 2026) pour que l'évènement soit éligible au championnat. Il doit confirmer au minimum la date et la ville où se déroule l'évènement ainsi que les classes permises (SXS, 4RM, 2RM)

Dans le cas où le délai de 6 semaines est impossible, le club sera autorisé à faire un rallye-X Nokian dont aucun point sera comptabilisé pour le classement 2026

Nous demandons aux clubs de favoriser l'inscription de compétiteurs selon cet ordre de priorité:

- 1: Les débutants, (n'ayant jamais participé à un rallye X)
- 2: Les participants intermédiaires et experts du championnat (ceux qui pensent faire le championnat au complet)
- 3: Les participants hors-championnat voulant pratiquer ou tester

Calendrier 2026

Date	Évènement	Ville / Club
18 janvier	#1 Rallye-X-Town Nokian	Mirabel Club Autos Sport la Licorne CASLL
1 ^{er} février	#2 Rallye-X des Neiges Nokian BDC	New Richmond CRAB Club Rallye Auto Baie-des-Chaleurs
22 février	#3 Rallye-X Nokian de Rimouski	Saint-Eugène de L'adrière Club Rallye Rimouski C2R
3 mai (à confirmer)	#4 Rallye-X Nokian de Sanair	St-Pie de Bagot Club Autos Sport la Licorne
19 juillet	#5 Le Ptit X Nokian de Charlevoix	Saint-Hilarion Club Rallye De Charlevoix CRDC
16 août	#6 Rallye-X des Draveurs	Maniwaki Club Rallye Maniwaki CRM
20 septembre	#7 Rallye-X Nokian Été BDC	New Richmond Club Rallye Auto Baie-des-Chaleurs
11 octobre	#8 Rallye-X Fest Nokian	East Broughton Club Autos Sport la Licorne

Comité du championnat

Directeur du championnat : Gabriel Monette gabrielmonette921@gmail.com
Compilation: Jean-Sébastien Delisle

Pour plus d'information, communiquez avec le directeur du championnat par courriel.

****Pour être éligible au Championnat du Québec de Rallye-X Nokian, les pilotes et copilotes doivent respecter les règlements énumérés dans ce document****

Éligibilité des compétiteurs

Licence

Afin d'être éligible à participer à un événement de rallye-X Nokian sanctionné par RSQ, chaque compétiteur (pilote et copilote) doit respecter les conditions suivantes:

- Avoir suivi une formation sur les bases du rallye. Ce type de formation est généralement offert par les clubs organisateurs. D'autres types de formation peuvent être pris en considération avec l'approbation de Rallye Sport Québec.

- Être membre de l'année courante d'un club affilié à Rallye Sport Québec lors de son inscription à un événement. (**La liste des clubs affiliés est disponible au:** <http://www.rsq.qc.ca/clubs>)
- Détenir une licence de base de l'année courante de Rallye Sport Québec ou une licence de compétition valide de CARS. Lien pour licence RSQ: https://docs.google.com/forms/d/1BMC_KfVKnKhI00MkyEQstwzww98kaeMuMtk0WeP2wY/viewform?edit_requested=true

Admissibilité au championnat

Règles pour être admissible à marquer des points au championnat Rallye-X Nokian du Québec.

- Le pilote ne doit pas avoir participé à un rallye de performance avant son premier rallye-X de la saison en cours.
- Aucune restriction d'admissibilité pour le copilote.
- Il existe 3 niveaux de compétition pour les pilotes.
 - **Expert:** un pilote qui a participé à plus de 5 rallyes X
 - **Novice:** un pilote qui a participé à entre 2 et 5 rallyes X
 - **Recrue:** un pilote qui participe à son 1^{er} rallye-X

** Les niveaux de compétition pour les pilotes servent uniquement à aider les organisateurs à établir un ordre de départ sécuritaire au besoin**

- **Hors-championnat:** un(e) pilote qui a déjà participé à un rallye de performance n'est pas admissible au Championnat de Rallye-X Nokian du Québec. Toutefois, les organisateurs peuvent permettre au pilote de participer à un événement, mais il ne sera pas admissible à marquer des points au classement d'une épreuve ou au championnat.
- **Exception hors-championnat:** un(e) pilote ayant déjà participé à un rallye de performance mais qui est inactif depuis plus de 3 ans peut demander une exemption au comité de RSQ afin d'être admissible au championnat. Une telle exemption doit obtenir l'approbation de RSQ.
- **Comportement Exemplaire:** chaque membre d'un équipage prenant part à une manche du Championnat de Rallye-X Nokian du Québec 2026 s'engage à avoir un comportement exemplaire conforme à la section Code de conduite (p.7) du règlement CARS 2025. Tout manquement sera pénalisé selon la situation et le jugement du directeur de la série (exclusion des points, perte de la licence, etc.)
- **Recrue de l'année:** seul un(e) pilote ou un(e) copilote n'ayant jamais fait de rallye-X où rallye de performance avant l'année courante est éligible

Catégories de véhicule

Le classement sera établi en fonction de 3 catégories :

- 1) Véhicule 4 roues motrices (4RM), pilote et copilote
- 2) Véhicule 2 roues motrices (2RM), pilote et copilote
- 3) **Côte à côte (SXS), pilote et copilote
- 4) Recrue de l'année 2026, pilote et copilote

** La participation de la catégorie côte à côte (SXS) à un événement est à la discréTION de l'organisateur d'un événement. L'événement doit être en mesure de faire circuler ces véhicules de façon à respecter les règles de sécurité routière ou avoir une permission adéquate des autorités s'ils doivent circuler sur des routes publiques.

Réglementation relative au classement général

Le système de points est le suivant:

1 ^{er} Position :	20 points	6 ^e Position :	6 points
2 ^e Position :	15 points	7 ^e Position :	4 points
3 ^e Position :	12 points	8 ^e Position :	3 points
4 ^e Position :	10 points	9 ^e Position :	2 points
5 ^e Position :	8 Points	10 ^e Position :	1 point

- Un point est aussi accordé à qui prend le départ d'un rallye.
- Un point est aussi accordé à tout participant qui termine le rallye.

Le système de points pour les recrues de l'année

1 ^{er} Position :	9 points	4 ^e Position :	3 points
2 ^e Position :	6 points	5 ^e Position :	2 points
3 ^e Position :	4 points	6 ^e Position :	1 point

- Un point est aussi accordé à tout participant prend le départ d'un rallye.
- Un point est aussi accordé à tout participant qui termine le rallye.

Pénalités

- Il est de la responsabilité de l'organisateur de statuer via le règlement particulier ou par bulletin sur les pénalités applicables dans les situations suivantes :
 - Lorsqu'un véhicule doit être remorqué hors d'une épreuve de classement.
 - Un mauvais parcours lors d'une épreuve de classement.
 - Lors d'un redépart après un abandon.
 - Lorsqu'un cône ou chicane est touché ou déplacé. (Si applicable)

Bris d'égalité de points cumulatifs

- Le compétiteur ayant le plus de victoires à son actif durant la présente saison sera déclaré vainqueur du championnat.
- Si l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé un rallye le plus de deuxièmes positions sera déclaré vainqueur.
- Si, de nouveau, l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé le plus de troisièmes positions sera déclaré vainqueur, etc., jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- L'ultime façon de déterminer un vainqueur sera le plus grand nombre de rallyes auxquels les concurrents se seront inscrits dans l'année.
- Si l'égalité persiste, les concurrents seront déclarés ex aequo.

Les vainqueurs porteront le titre de "Champion" pour l'année suivante.

*À noter qu'aucun nombre d'événement minimal n'est requis pour gagner le championnat.

Le classement sera affiché sur le site web de Rallye Sport Québec au www.rsq.qc.ca ainsi que les réseaux sociaux Facebook et Instagram de Rallye Sport Québec.

Trophées et prix

- Des trophées seront remis aux 3 premières positions de chaque catégorie à la fin de la saison.
- Recrue de l'année, des prix seront remis aux recrues, pilote et co-pilote, qui sont à leur première année en rallye-X.
- L'organisateur de chaque événement peut souligner la performance des équipages à sa discrédition.
- **NOKIAN TYRES** remettra aux pilotes ayant obtenu ces résultats les montants suivants :

4RM

-1 ^{er}	300\$
-2 ^e	200\$
-3 ^e	150\$

2RM

-1 ^{er}	300\$
-2 ^e	200\$
-3 ^e	150\$

Recrue de l'année Pilote: 150\$

Recrue de l'année Copilote: 150\$

De plus, **Quatre (4) tirages de 100\$** seront fait parmi les pilotes du top 10 des deux principales catégories, (2 prix pour les pilotes 2RM choisis au hasard qui terminent l'année entre la 4^e et la 10^e place inclusivement et 2 prix pour les pilotes 4RM choisis au hasard qui terminent l'année entre la 4^e et la 10^e place inclusivement)

Annexe technique #1

Règlement supplémentaire des inspections techniques dans les Rallye-X RSQ 2026.

Pour les véhicules sans cage

Les voitures doivent répondre à la norme 27.3.2.1 du Règlement CARS 2025, mais également répondre aux critères suivants :

a) La batterie doit être solidement fixée. Si celle-ci est localisée à l'intérieur de l'habitacle, l'installation doit répondre à la norme 12.3.7 de CARS 2024.

b) Les bancs doivent être solidement fixés.

c) Aucun tapis d'hiver du côté conducteur.

d) Dans les véhicules qui n'ont pas de cage de protection, l'occupant doit porter un de ces casques :

- conforme à l'article 11.1.6 du RNR CARS
- intégral ou ouvert portant une date de fabrication de 2010 ou plus récente,
- certifié « Snell Foundation » M2005 ou SA 2005 ou plus récent.
- ECE portant une étiquette ECE 22.05 ou 22.06.
- Tout casque doit être visuellement en bon état, sans défaut ou dommage visible.

e) Ceintures 3 points d'origine en bon état.

f) Le pare-brise ne doit pas être craqué.

g) Les crampons doivent correspondre à la norme 12.4.3 du règlement CARS 2025 (crampons de rue qui sortent d'un maximum de 3,5 mm de la semelle).

h) 2 autocollants Nokian, fournis par l'organisateur, devront être positionnés de chaque côté du pare-chocs avant de la voiture.

Ces critères résument les points importants d'une inspection précédant un Rallye-X RSQ. Le véhicule doit être dans un bon état et correspondre au Code de la sécurité routière. Si l'inspecteur ou l'organisateur juge que l'état du véhicule est un dangereux, il peut refuser sa participation à l'événement.

Pour les voitures avec Cage 6 points

Voitures avec cage, se référer à la norme 27.3.3.1(c) et (11.1.6) du règlement CARS 2025.

Pour les SXS (véhicules Côte-à-côte)

Bien se référer à la norme 27.3.2.2 du règlement CARS 2025 et vérifier la limitation des pneus avec chaque organisation d'événement.